



DÉLIBÉRATION N° 25/27 DE L'AUE

AUTORISATION DU DIRECTEUR À LANCER, SIGNER ET EXÉCUTER LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE, GESTION, ASSISTANCE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE, ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT POUR LES PERSONNELS DE L'AUE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet, le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Lisa FRANCISCI, Joseph GALLETTI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Don-Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Jean-Paul PANZANI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Angèle BASTIANI à M. Jean-Jacques LUCCHINI
M. Jean-Jacques CICCOLINI à M. Jean ALFONSI
M. Petru Antone FILIPPI à M. Don-Joseph LUCCIONI
M. Jean-Charles GIABICONI à Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vannina MALLARONI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI, le représentant du personnel de l'AUE (non désigné)

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

Madame Martine STAEBLER, Payeur de Corse

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRÉSENTES :

Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse

Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de Corse

ETAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Pour la Collectivité de Corse :

M. Andria GRASSI, pour la Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse :

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Energie

Monsieur Stefanu CARDI, Conseiller du directeur

Madame Marie-Dominique PAOLI, Conseillère du Président

Madame Valérie SALVINI, Assistante de direction

Monsieur Cyrille MONTI, Chef de pôle Energie-Air-Climat

Monsieur Paul Édouard DERVIEU DE ROCCA SERRA, Cartographe

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,

VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,

VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,

VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,

VU la Délibération n°25/020 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2025 prenant acte du document d'Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

VU la Délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

- VU** la délibération n°12/19 du CA de l'AUE du 19 septembre 2012 portant sur l'octroi de titres restaurant et l'adoption des modalités,
- VU** la délibération n°18/10 du CA de l'AUE du 15 mars 2018 portant approbation du nouveau Guide des procédures de Marchés Publics,
- VU** la délibération n°23/08 du CA de l'AUE du 7 avril 2023 portant sur la modification de la Délibération N°18/19 relative à la revalorisation de la valeur faciale des Titres-Restaurant attribués aux salariés de l'AUE,
- VU** la Délibération n°25/07 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 avril 2025, prenant acte du document d'Orientations Budgétaires de l'AUE pour l'exercice 2025,
- VU** la Délibération n°25/11 du Conseil d'Administration de l'AUE du 10 avril 2025, adoptant le Budget Primitif de l'AUE pour l'exercice 2025.

CONSIDERANT la dénonciation du marché détenu par UP COOP motivée par le non-respect des délais contractuels de livraison.

SUR rapport de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Jean-Jacques CICCOLINI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Joseph GALLETTI, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Don-Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER : AUTORISE le Directeur de l'AUE à lancer, signer et à exécuter le marché relatif à «la fourniture, gestion, assistance technique et informatique, et livraison de titres restaurant pour les personnels de l'AUE », pour une durée d'un an renouvelable trois fois, dans la limite des montants suivants :

Première période		Périodes suivantes	
Montant minimum de commande TTC	Montant maximum de commande TTC	Montant minimum de commande TTC	Montant maximum de commande TTC
1.000 €	210.000 €	1.000 €	210.000 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 21 juillet 2025

Le Président,
Julien PAOLINI





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 juillet 2025

Rapport du Président de l'AUE – N°1

Objet : Autorisation du Directeur à lancer, signer et à exécuter le marché relatif à « la fourniture, gestion, assistance technique et informatique, et livraison de titres restaurant pour les personnels de l'AUE ».

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'AUE, qui prévoit que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Agence et notamment l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, le présent rapport vise à autoriser le Directeur à lancer, à signer et à exécuter un nouveau marché pour la fourniture et livraison des titres restaurant attribués aux salariés de l'AUE

Par délibération n°12/19 du 19 septembre 2012 le Conseil d'Administration décide de l'octroi de titres restaurant aux salariés. Pour ce faire, l'Agence a recours à un prestataire extérieur.

Le précédent marché ayant été dénoncé suite au non-respect des délais contractuels de livraison, il convient de lancer un appel d'offres portant sur les fournitures et services suivants :

Fourniture, gestion, assistance technique et informatique, et livraison de titres restaurant pour les personnels de l'AUE.

Conformément au nouveau Guide des procédures de Marchés Publics de l'AUE adopté par délibération du 15 mars 2018, la consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R 2124-2 du CCP.

Pour l'autorité compétente par délégation

À l'issue de la consultation, il sera passé un accord cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, dans la limite des montants suivants :

Première période		Périodes suivantes	
Montant minimum de commande TTC	Montant maximum de commande TTC	Montant minimum de commande TTC	Montant maximum de commande TTC
1.000 €	210.000 €	1.000 €	210.000 €

Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la notification. Il pourra être reconduit trois fois par expresse reconduction pour une durée maximale de quatre ans.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser le Directeur à lancer, signer et à exécuter le marché relatif à «la fourniture, gestion, assistance technique et informatique, et livraison de titres restaurant pour les personnels de l'AUE »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.